



Maison mitoyenne à l'abandon

Par doan59223

BONJOUR

La maison mitoyenne à la mienne (dans les Hauts de France) est à l'abandon, par quel moyen puis-je contraindre les propriétaires à me la vendre ?

Information : les héritiers sont 6 et la succession, semble t-il, se passe mal.

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne pouvez les contraindre à vous la vendre.

S'il y a un danger pour votre bien, par exemple le mur mitoyen qui s'effondre, vous pouvez les contraindre à payer la moitié des travaux.

Le maire peut aussi prendre un arrêté de péril s'il y a lieu.

Mais pour le reste, chacun dispose de ses biens à sa guise, s'ils préfèrent s'entretuer en laissant leur patrimoine se dégrader, ça les regarde.

Vous pouvez leur faire une proposition irrésistible qui les mettra d'accord sur le principe de la vente.

Par AGeorges

Bonsoir Doan,

Les lois ont prévu un certain nombre d'obligations spécifiques pour les maisons mitoyennes. Vous pouvez lire les articles 653 à 670 du Code Civil pour plus de précisions.

Un détail qui n'en est pas un, les maisons mitoyennes se chauffent mutuellement et on trouve parfois un chiffre de l'ordre de 35% d'économies de ce fait.

Vous, la maison mitoyenne vous pompe une partie de votre chaleur. Avez-vous procédé à une isolation intérieure ?